

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

Le Journ@l



LE FOOTBALL FÉMININ EN FÊTE

Partenaires

AUXERRE
SPORTS

LA BRASSERIE
BBY
DES BORDS DE L'YONNE

transdev

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE
ET DE LA
PROTECTION DES POPULATIONS

LA POSTE



Organisé par la Ligue et orchestré par le District de l'Yonne, la tournée du Mundialito a fait escale en terres icaunaises ce samedi 25 mai 2019 au stade municipal d'Appoigny.

Pages 9 & 10

Partenaires

france
bleu
auxerre

VW Jeannin
Automobiles

CA
CHAMPAGNE
BOURGOGNE
BANQUE ET ASSURANCES

L'YONNE
RÉPUBLICAINE

E.Leclerc

« Le District, c'est
VOUS ! »

Sommaire

Informations	Pages 1 à 6
Actualités	Pages 7 à 12
Procès-Verbaux	Pages 13 à 20



INFORMATIONS



© FIFA TM

FIFA WOMEN'S
WORLD CUP
FRANCE 2019™

7 june - 7 july



WOMEN'S WORLD CUP
FRANCE
2019

SOUTENEZ L'ÉQUIPE DE FRANCE FÉMININE !

Afin d'encourager l'Équipe de France Féminine et de l'aider à atteindre le meilleur des résultats, la FFF invite chaque ligue, chaque district, chaque club, chaque licencié, chaque pratiquant, chaque bénévole, chaque dirigeant, chaque supporter, chaque français, à se joindre au mouvement de soutien à l'Équipe de France Féminine :

Le mouvement
« **Fiers d'être Bleues** »

Pour cela, n'hésitez pas à partager dès aujourd'hui votre soutien avec les [vidéos](#) ou visuels en utilisant **#fiersdetrebleues @equipefrance**.



Pour vous permettre de soutenir au mieux les Bleues, la FFF met une nouvelle fois à disposition de votre district, mais aussi des ligues et des clubs [plateforme en ligne](#) sur laquelle vous pourrez télécharger librement des posters et des jeux. Elle continuera à être enrichie jusqu'au début de la compétition.

Pour recevoir des accessoires / goodies pour décorer vos infrastructures, il vous suffit de vous inscrire **avant le 22 avril** sur la plateforme en ligne à l'aide **d'un code unique** que vous allez recevoir prochainement.

Ligue du Football Amateur

3637 CLUBS « FIERS D'ÊTRE BLEUES »

Plus de 3 600 clubs se sont inscrits à Fiers d'Être Bleues, le dispositif de la Fédération Française de Football de soutien à l'Équipe de France féminine pour la Coupe du monde 2019.

À moins d'un mois du coup d'envoi de la Coupe du monde féminine de la FIFA, France 2019 (du 7 juin au 7 juillet), les clubs amateurs se mobilisent pour soutenir l'Équipe de France féminine en vue de ce grand rendez-vous. 3 637 d'entre eux ont rejoint le dispositif « [Fiers d'Être Bleues](#) » lancé par la FFF le 11 mars dernier. Ce nombre témoigne de l'engouement du football amateur en faveur des Bleues et de l'ensemble des sélections nationales tricolores.

[La plateforme » Fiers d'Être Bleues »](#)

Les clubs inscrits recevront prochainement leur kit de décoration aux couleurs de l'Équipe de France féminine. Pour tous les autres, des jeux et des posters sont disponibles en téléchargement dans l'espace « [jeux et animations](#) ».

Les encouragements aux Bleues peuvent également se partager sur les réseaux sociaux via **le#fiersdetrebleues@equipefrance**

MESDAMES, REIMS VOUS ATTEND !



Organisée par la Commission Régionale de Féminisation, une journée dédiée aux Femmes Bénévoles permettra à 70 licenciées impliquées dans la vie de nos clubs Burgo-Comtois d'assister à la rencontre entre la Jamaïque et l'Italie, comptant pour la Coupe du Monde 2019 (ndlr : vendredi 14 Juin à Reims).

Cette belle initiative de la C.R Féminisation sera l'occasion de récompenser bon nombre de féminines qui œuvrent quotidiennement au fonctionnement de nos clubs de football présents sur notre territoire régional (ndlr : prise en charge du transport en bus par la C.R. Féminisation). Pour participer à cette opération, chaque club devra proposer une bénévole méritante* en envoyant un mail à Edwige DOUHERET (edouheret@lbfc.fff.fr) avant le lundi 20 Mai 2019. Un tirage au sort sera ensuite organisé sur l'une des étapes du VILLAGE CDM 2019 pour établir la liste des 70 Bénévoles retenues.

(*) Le Club devra s'assurer que cette Bénévole accepte d'assister à ce match entre la Jamaïque et l'Italie organisé à Reims le vendredi 14 Juin prochain.

OPÉRATION 2^{ÈME} ÉTOILE

MESSAGE À L'ATTENTION DES CLUBS

Nous vous l'annonçons depuis plusieurs mois, la FFF lance ces jours-ci l'opération clubs 2^{ème} étoile.

Vous étiez le 15 février dernier, destinataires d'un mail sécurisé sur votre messagerie officielle, vous indiquant la marche à suivre pour accéder à la plateforme <https://footamateur.fff.fr/> via un lien personnalisé. Vous avez également la possibilité de vous identifier directement sur cette plateforme, un mail sécurisé vous étant retourné sur votre messagerie officielle avec le même lien personnalisé. Vous pourrez ainsi découvrir sur votre espace personnel les bons « dotation » auxquels vous avez droit.



Attention, dans un premier temps, seuls les kits « matériel sportif » pourront être sélectionnés pour les clubs bénéficiant d'un bon de 600 € et/ou 700 €. Une période de 3 semaines sera alors réservée à cette sélection, jusqu'à épuisement des stocks.

Passée cette date, vous aurez alors à sélectionner vos kits « textile » par le téléchargement de bons « dotation » que vous devrez par ailleurs présenter auprès du distributeur sélectionné.

Pour rappel, les clubs ciblés par cette opération sont les suivants :

- Clubs comptabilisant moins de 100 licenciés ou clubs spécifiques futsal (10 licenciés minimum) : bon d'une valeur de 500 € (kit « textile » uniquement)
- Clubs comptabilisant au moins 10 garçons licenciés de U6 à U13 : bon d'une valeur de 600 € (kit « matériel sportif » ou kit « textile »)
- Clubs comptabilisant au moins 10 filles licenciées de U6 à U13 : bon d'une valeur de 700 € (kit « matériel sportif » ou kit « textile »)

Au total, ce sont près de 13 400 clubs qui sont concernés par l'opération, soit au total plus de 16 900 bons « dotation » offerts à l'échelle nationale.

Pour tous renseignements complémentaires, nous vous invitons à solliciter (au même titre que les clubs) les services de la Fédération uniquement par mail à l'adresse suivante : operationclubs2etoiles@fff.fr.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

L'Assemblée du District de l'Yonne se tiendra le samedi 29 juin à Fleury la Vallée (début 9h00).



Les vœux des clubs concernant les modifications réglementaires doivent être envoyés par envoi recommandé ou par l'adresse officielle du club avec identification du signataire (nom - prénom et fonction) au District de l'Yonne de Football au plus tard le 7 juin 2019 afin de pouvoir être présentés à l'Assemblée Générale.

Extrait de l'article 12.5.6 des statuts du district de l'Yonne de Football

Pour les besoins du présent article :

- ✚ les « Clubs de Ligue » sont les clubs dont l'une au moins des équipes est engagée pour la saison en cours dans un championnat organisé par la Ligue ou par la Fédération
- ✚ les « Clubs de District » sont les clubs ne répondant pas à la définition de club de Ligue

Chaque saison, l'Assemblée Générale du District élit la délégation représentant les Clubs de District appelée à siéger à l'Assemblée Générale de la Ligue. L'Assemblée Générale du District élit des délégués et des suppléants pour pallier toute absence.

En cas de vacance, de démission ou si le Club de District du délégué devient un Club de Ligue, une élection complémentaire sera effectuée à la prochaine Assemblée Générale du District afin de compléter la délégation. Les délégués et les suppléants doivent remplir les conditions d'éligibilité définies à l'article 13.2 ci-après.

Les déclarations de candidature doivent être adressées au secrétariat du District par envoi recommandé, au plus tard trente (30) jours avant la date de l'Assemblée Générale du District.

Il est délivré un récépissé de candidature si les conditions de forme visées ci-dessus et celles d'éligibilité, tant générales que particulières, sont remplies. Le refus de candidature doit être motivé. L'élection de cette délégation s'effectue au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours. Elle se fait, par vote secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés pour le premier tour. Si un second tour est nécessaire, l'élection se fait à la majorité relative. Les suppléants sont élus dans les mêmes conditions.

Les membres élus du Comité de Direction du District peuvent être membres de la délégation mais en aucun cas ils ne peuvent représenter leur club si celui-ci est un Club de Ligue.

La délégation doit être élue au plus tard 30 (trente) jours avant la tenue de l'assemblée générale de la Ligue.

Ce mandat est valable pour toutes les Assemblées Générales de la Ligue de la saison.

MY COACH BY FFF À VOTRE SERVICE



Lancée cette saison par la Fédération Française de Football, la plateforme My Coach by FFF est ouverte à tous dirigeants et éducateurs licenciés. Elle se double d'une application mobile.

Depuis le 1er juillet dernier, les dirigeants et éducateurs licenciés à la FFF ont accès gratuitement à My Coach by FFF, un outil unique qui les assiste au quotidien dans la gestion de leur équipe et met à leur disposition des procédés d'entraînements établis directement par la DTN.

Cette application est synchronisée avec le système d'information fédéral. Le responsable d'équipe peut ainsi retrouver automatiquement toutes ses données : effectif, calendrier, résultats et toutes les informations issues de la feuille de match informatisée.

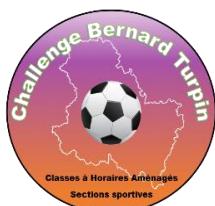
La plateforme numérique s'accompagne d'une application mobile, disponible sur [Android](#) et [iOS](#)

Mode d'emploi

Pour accéder à My Coach by FFF, il faut :

- ✚ Être éducateur ou dirigeant,
- ✚ Avoir une licence valide pour la saison en cours
- ✚ Posséder un compte FFF ([cliquer ici](#) pour en créer un),
- ✚ Se rendre sur [son espace FFF](#).

[Vidéo support](#)



LES ÉLÈVES DE PAUL BERT ENCORE CHAMPIONS !



Organisé par le District de l'Yonne de Football, le « *Challenge Bernard TURPIN* », compétition regroupant les élèves de 6^{ème} et 5^{ème} des sections sportives icaunaises, s'est déroulé le mercredi 22 mai 2019 à JOIGNY.

Venus de part et d'autre du département, les élèves des collèges Jeanne d'Arc (Avallon), Mallarmé (Sens), Marie Noël (Joigny), Paul Bert et St Joseph (Auxerre) ont participé sur le magnifique terrain synthétique de JOIGNY et sous un soleil splendide, au Challenge Bernard TURPIN. Sous l'œil attentif de Bernard et sous l'égide de François RODRIGUEZ, l'après-midi s'est déroulée à merveille, en présence de Monsieur Jean Marc VATINET, Proviseur du Lycée Louis Davier à JOIGNY, ancien proviseur du lycée Fourier à AUXERRE et Membre de la Commission Football en Milieu Scolaire du District de l'Yonne ainsi que de Monsieur François GERMAIN, Principal du collège Marie Noël à JOIGNY.

Officiés par les arbitres de la section arbitrage du lycée Fourier et encadrés par les professeurs d'E.P.S et éducateurs des sections, les matchs de 2x10 minutes se sont parfaitement bien déroulés avec beaucoup de sportivité de la part des jeunes.

Pour cette deuxième édition, c'est encore le collège Paul Bert qui remporte le trophée, remis aux Auxerrois par Christophe CAILLIET, Président du District de l'Yonne de Football et Romain COLAS, Directeur de Décathlon Auxerre, prestigieux sponsor du Challenge !

Classement

Paul Bert
Jeanne d'Arc
Mallarmé
St Joseph
Marie Noël

*Félicitations aux gagnants et bravo à tous les participants ainsi qu'aux accompagnants.
Remerciements au club et à la municipalité de Joigny pour le prêt des installations.*





LE FOOTBALL FÉMININ EN FÊTE



Organisé par la Ligue et orchestré par le District de l'Yonne, la tournée du Mundialito a fait escale en terres icaunaises ce samedi 25 mai 2019 au stade municipal d'Appoigny.

Le car podium de la ligue s'est installé au stade Maurice Laguillaumie à l'issue de la formation animatrice fédérale dispensée le matin par Bruno BILLOTTE, cadre technique du District. Les 11 stagiaires ont donc effectué la théorie avec notre technicien et bénéficié de la pratique sur le Mundialito l'après-midi où différents ateliers étaient organisés : foot à 5, foot en marchant, foot pétanque, Beach soccer, P.E.F (Programme Éducatif Fédéral), courses en sac... Une belle journée icaunaise où le football féminin a pu une nouvelle fois briller à travers joueuses, dirigeantes et arbitres... Sylvie GONFALONE, coordinatrice DTN du Football Féminin, a pu encourager et remercier l'ensemble des participants... Aux abords du terrain se trouvaient également des stands : l'un réservé au P.E.F et l'autre à la Féminisation et l'arbitrage, tenus par Jérôme BRIFFAUX, Membre DTJ du District, Catherine BOLLEA, Présidente de la Commission Régionale de Féminisation, Isabelle FREVILLEZ, Membre de la Commission Départementale de Féminisation, Pascale SALMON, Responsable des féminines au sein de la Commission d'Arbitrage et Baptiste FORNAROLI, service civique au District.

Le Mundialito s'est terminé par un goûter pris en commun et par la remise des récompenses par Florence BRUNET, Présidente de la Commission Départementale de Féminisation.

Remerciements au club et à la municipalité d'Appoigny pour le prêt des installations sportives.



Vétérans





PV 352 St et Reg 16

Réunion du 28 mai 2019

COMMISSION
SROC

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel sous sept (7) jours dans les conditions de formes prévues à l'article 190 des RG »

Présents : M Sabatier – Mme Fontaine – MM Anastasio - Cunéaz– Frémion - Montagne - Trinquesse

Assistent : Mme Lantelme (administrative) – M Billotte (CTD DAP)

1. Courrier des clubs

Projet de fusion entre les clubs de MONTILLOT FC (541580) et ASQUINS (540617)

La commission prend note du PV de la commission statuts et règlements de la LBFC en date du 16.05.19 donnant un avis favorable.

Demande de changement de nom du club de PERRIGNY en date du 06.05.19

La commission prend note du PV de la commission statuts et règlements de la LBFC en date du 16.05.19

Courriel du club de CHARNY en date du 17.05.19 : règlement d'entente

Il faut se référer à l'article 39 bis des RG et la disposition particulière applicable au district de l'Yonne :

- *« Les ententes de la catégorie seniors sont autorisées, sauf dans les deux divisions supérieures de district entre 2 équipes, même réserves de clubs dont d'autres équipes évoluent en division supérieure. Elles ne sont possibles que pour la dernière équipe de chacun des clubs.*
- *L'engagement de cette entente est accepté sous réserve de la décision d'homologation prononcée par le Comité de Direction du District.*
- *Joueurs de l'équipe : les joueurs évoluant dans l'équipe « en entente » sont issus de chaque club avec leur licence régulièrement validée conformément aux RG et soumis aux obligations de participation en équipes B, C, D, ..., telles que prévues par les dispositions particulières applicables au district. Il n'y a pas obligation d'un minimum de joueurs par club. »*

Cette déclaration d'entente devra parvenir au district avant la date limite des engagements.

Courriel du club de MALAY LE GRAND en date du 22.05.19 sur l'application du règlement article 44 du Règlement intérieur du District de l'Yonne de Football – les clubs non en règle financièrement.

La commission prend note de ce courriel et propose au club de présenter un vœux pour la prochaine assemblée générale – rappel date limite le 7 juin 2019.

Courriel du club de PERRIGNY en date du 06.05.19

La commission, en application du règlement du statut de l'arbitrage - l'article 47 – sanctions sportives – alinéa 5.b : au niveau de la première année d'infraction s'il a été en règle pendant deux saisons consécutives,

- attendu que le club de Perrigny était engagé :
 - pour la saison 2016/2017 en ex-Division 2 = Départemental 3 aujourd'hui
 - pour la saison 2017/2018 en Départemental 4
 - pour la saison 2018/2019 en Départemental 3
- attendu que club n'a été en règle qu'une seule saison, en 2017/2018,
- attendu qu'il n'y a pas eu deux saisons consécutives en règle,
- confirme le PV de la commission statuts et règlements en date du 5 février 2019 :
 - Perrigny – manque 1 arbitre – 2^{ème} saison d'infraction – 4 mutations en moins pour la saison 2019/2020

Suspicion de fraude sur licence

La commission, vu les pièces au dossier, transmet le dossier à la commission juridique de la LBFC.

2. Modifications aux règlements

La commission a étudié le projet des règlements. Ils seront soumis au comité de direction pour validation.

3. Prochaines réunions

Commission statuts et règlements le 18 juin 2019 à 14h00

Commission statut de l'arbitrage le 18 juin 2019 à 17h30.

Le Président de commission

Patrick SABATIER

La Secrétaire de commission

Catherine FONTAINE

Présents : MM Trinquesse – Barrault – Rollin – Schminke – Mme Chery-Floch

Assiste : Mme Lantelme (administrative)

Début de réunion à 16 h 00.

4. Match non joué

Match 52297.1 du 25.05.19 Appoigny – Fontaine La Gaillarde U15 départemental 2 gr B

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le mercredi 5 juin 2019, date impérative.

5. Changements dates, horaires, terrains

Match 50194.2 du 02.06.19 Avallon CO 3 – UF Tonnerrois Départemental 2 gr B

Demande de changement d'horaire du club d'Avallon CO en date du 19.05.19.

La commission, vu les pièces au dossier,

- confirme sa décision en date du 22 mai 2019,
- mais attendu que le match R3 du 02.06.19 Avallon Vauban FC – Migennes est programmé à 15 h 00 sur le terrain synthétique à Avallon,
- donne ce match à jouer à 12 h30 en lever de rideau sur le terrain synthétique à Avallon.

Match 50326.2 du 02.06.19 Appoigny 2 – Perrigny Départemental 3 gr B

Demande de changement d'horaire du club d'Appoigny. La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer à 12 h 00.

Match 50327.2 du 02.06.19 Auxerre Sp Citoyens – Auxerre Stade 3/Chevannes 2 Départemental 3 gr B

Courriel du club d'Auxerre Stade en date du 28.05.19 : demande de report de match. La commission, vu les pièces au dossier,

- attendu que la date du 2 juin 2019 est la dernière journée de ce championnat,
- en application de l'article 9 – calendrier du règlement championnat seniors,
- maintient ce match à sa date initiale le 2 juin 2019.

Match 50820.2 du 02.06.19 Asquins 2 – Etivey Départemental 4 gr D

Courriel du club d'Asquins en date du 23.05.19

La commission, vu les pièces au dossier, maintient sa décision prise en date du 22 mai 2019,

- donne ce match à jouer le 2 juin 2019 à 15 H 00 sur les installations d'Etivey.

Match 52349.1 du 01.06.19 Courson/Vermenton – Avallon CO/Vauban FC U18 Départemental 1

Courriel du club de Courson en date du 27.05.19 : demande d'inversion de match. La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 1^{er} juin 2019 à 16 H 00 sur les installations d'Avallon.

6. Feuilles de match informatisée

Match 50875.2 du 19.05.19 St Georges – Toucy Départemental 1

La commission, vu le rapport informatique de la FMI et les pièces au dossier,

- prend note de la réception de la feuille de match papier,
- enregistre le résultat : St Georges = 0 / Toucy = 2.

Match 50145.2 du 24.02.19 Avallon Vauban FC – E.C.N. Départemental 2 gr B

La commission prend note du PV de la commission discipline du 23 mai 2019, sans réponse officielle de la FFF, ne valide pas le résultat.

7. Coupes seniors

COUPE DE L'YONNE SENIORS

Finale le 15 juin 2019 à 20 h 30 au stade de l'Arbre Sec à Auxerre

- Match Appoigny 1 – Sens Franco Portugais 1

COUPE PREVEL

Finale le 15 juin 2019 à 17 h 00 au stade de l'Arbre Sec à Auxerre

- Match Paron FC 2 – St Fargeau 1

COUPE DE L'YONNE FEMININE A 8

Finale le 15 juin 2019 à 18 H 45 au stade de l'Arbre Sec à Auxerre
Tirage effectué le mercredi 5 juin 2019

COUPE DE L'YONNE U18

Finale le 15 juin 2019 à 18 H 00 au stade de l'Arbre Sec à Auxerre

Tirage effectué le mercredi 12 juin 2019

COUPE DE L'YONNE U15

Finale le 15 juin 2019 à 14 h 30 au stade de l'Arbre Sec à Auxerre

Tirage effectué le mercredi 12 juin 2019

COUPE DE L'YONNE U13

Plateaux de 13 H 00 à 17 H 00

Finales rurale et urbaine

CHALLENGE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL U11

Plateaux de 13 H 00 à 17 H 00

Finales rurale et urbaine

8. Questions diverses

Match 50882.2 du 02.06.19 Chevannes – Appoigny Départemental 1

Courriel du club de Chevannes en date du 25.05.19 : demande de 3 arbitres officiels. La commission a transmis cette demande à la C.D.A. qui a fait le nécessaire.

Match 50885.2 du 02.06.19 Neuvy Sautour – Vinneuf Départemental 1

Courriel du club de Neuvy Sautour en date du 27.05.19.

La commission donne son accord pour que les enfants du club de Neuvy Sautour accompagnent les 2 équipes sur le terrain avant le coup d'envoi, sous réserve de ne pas compromettre le bon déroulement de la rencontre.

Match 50885.2 du 02.06.19 Neuvy Sautour 2 – Champs Sur Yonne 2 Départemental 3 gr C

Courriel du club de Neuvy Sautour en date du 27.05.19.

La commission donne son accord pour que les enfants du club de Neuvy Sautour accompagnent les 2 équipes sur le terrain avant le coup d'envoi, sous réserve de ne pas compromettre le bon déroulement de la rencontre.

Match 50396.2 du 02.06.19 Quarré/St Germain – Serein AS Départemental 3 gr C

Courriel du club de Quarré/St Germain en date du 23.05.19.

La commission donne son accord pour que les enfants du club de Quarré/St Germain accompagnent les 2 équipes sur le terrain avant le coup d'envoi, sous réserve de ne pas compromettre le bon déroulement de la rencontre.

Match 51007.2 du 02.06.19 Cheny – Sens Franco Portugais 3 Départemental 4 gr A

Courriel du club de Sens Franco Portugais en date du 29.05.19.

La commission a transmis cette demande à la C.D.A.

9. Participation joueurs suspendus

Match 50389.2 du 19.05.19 Héry 2 – Champs Sur Yonne 2 Départemental 3 gr C

Participation à la rencontre du joueur BYCZEK Jérôme du club d'Héry suspendu. La commission, vu les pièces au dossier, en application de l'article 187 des R.G. – évocation,

- prend note de la réception du courriel du club d'Héry en date du 17.05.19.
- considérant que le joueur BYCZEK Jérôme a été suspendu d'un match de suspension ferme - date d'effet le 6 mai 2019,
- vu les dispositions de l'article 226 des RG,
 - « Alinéa 1 « la suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition »
 - Alinéa 2 : « l'expression effectivement jouée s'entend d'une rencontre ayant eu son aboutissement normal, prolongation éventuelle [...] à défaut, le club aura match perdu par pénalité sans qu'il soit nécessaire que des réserves ou une réclamation aient été formulées. »
 - Alinéa 4 : « la perte par pénalité d'une rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction, libère ce joueur de la suspension d'un match vis-à-vis de cette équipe. Ce joueur encourt néanmoins une nouvelle sanction pour avoir évolué en état de suspension »,
- considérant qu'il s'agit du 1^{er} match disputé par l'équipe d'Héry 2 depuis la suspension infligée au joueur BYCZEK Jérôme, date d'effet le 6 mai 2019,
- dit le joueur BYCZEK Jérôme non qualifié pour ce match Départemental 3 Gr C du 19 mai 2019 Héry 2 – Champs Sur Yonne 2,
- donne match perdu par pénalité à l'équipe d'Héry 2, 0 but, - 1 pt, pour en reporter le bénéfice à l'équipe de Champs Sur Yonne 2, 3 buts, 3 pts,
- inflige au joueur BYCZEK Jérôme un match de suspension ferme (date d'effet le 3 juin 2019),
- met les frais de droit de demande d'évocation à la charge du club d'Héry, soit 32 €,
- amende 120 € au club d'Héry pour participation d'un joueur suspendu.

Match 50813.2 du 19.05.19 Serein AS 2 – Arcy Sur Cure Départemental 4 gr D

Participation à la rencontre du joueur THERVILUS Benisson du club d'Arcy Sur Cure suspendu. La commission, vu les pièces au dossier, en application de l'article 187 des R.G. – évocation,

- prend note de la réception du courriel du club d'Arcy Sur Cure en date du 23.05.19.
- considérant que le joueur THERVILUS Benisson a été suspendu de trois matchs de suspension ferme - date d'effet le 29 avril 2019,
- vu les dispositions de l'article 226 des RG,
 - « Alinéa 1 « la suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition »
 - Alinéa 2 : « l'expression effectivement jouée s'entend d'une rencontre ayant eu son aboutissement normal, prolongation éventuelle [...] à défaut, le club aura match perdu par pénalité sans qu'il soit nécessaire que des réserves ou une réclamation aient été formulées. »
 - Alinéa 4 : « la perte par pénalité d'une rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction, libère ce joueur de la suspension d'un match vis-à-vis de cette équipe. Ce joueur encourt néanmoins une nouvelle sanction pour avoir évolué en état de suspension »,
- considérant qu'il s'agit du 2^{ème} match disputé par l'équipe d'Arcy Sur Cure depuis la suspension infligée au joueur THERVILUS Benisson, date d'effet le 29 avril 2019,

- dit le joueur THERVILUS Benisson non qualifié pour ce match Départemental 4 Gr D du 19 mai 2019 Serein AS 2 – Arcy Sur Cure,
- donne match perdu par pénalité à l'équipe d'Arcy Sur Cure, 0 but, - 1 pt, pour en reporter le bénéfice à l'équipe de Serein AS 2, 3 buts, 3 pts,
- inflige au joueur THERVILUS Benisson un match de suspension ferme en plus du dernier match restant à purger (date d'effet le 3 juin 2019),
- met les frais de droit de demande d'évocation à la charge du club d'Arcy Sur Cure, soit 32 €,
- amende 120 € au club d'Arcy Sur Cure pour participation d'un joueur suspendu.

10. Situation financière des clubs

La commission prend acte de l'extrait de la décision du Comité de Direction en sa réunion du 30 avril 2019 :

« Les clubs non en règle financièrement »

Rappel : En application de l'Annuaire du District de l'Yonne de Football 6.7 article 44 alinéas 2 du Règlement intérieur, les clubs qui ne sont pas en règles après deux rappels sont suspendus de leur droit. Ils ne pourront donc pas s'engager jusqu'à règlement de la dette ni prendre de licence. Le Comité de Direction renouvelle à l'unanimité la somme limite de 500 € qui après deux rappels entraîne la suspension des droits y compris en cours de saison si la dette n'est pas réglée. Les clubs dont les droits sont suspendus pour non-paiement des sommes dues au District de l'Yonne de Football sont :

- Sens Racing Club

La commission sportive, vu les pièces au dossier, donne match perdu par pénalité pour les matchs des équipes seniors du club de Sens Racing Club :

- Match 50886.2 du 02.06.19 Sens Racing Club – St Georges Départemental 1
Score : Sens Racing Club = 0 but, - 1 pt / St Georges = 3 buts, 3 pts.
- Match 50132.2 du 02.06.19 Sens Racing Club 2 – FC Gatinais Départemental 2 gr A
Score : Sens Racing Club 2 = 0 but, - 1 pt / FC Gatinais = 3 buts, 3 pts.
- Match 50261.2 du 02.06.19 Sens Franco Portugais 2 - Sens Racing Club 3 Départemental 3 gr A
Score : Sens Franco Portugais 2 = 3 buts, 3 pts / Sens Racing Club 3 = 0 but, - 1 pt.

11. Désignation des délégués

La commission prend note de la désignation des délégués officiels du district pour les matchs suivants :

Journée du 2 juin 2019

- D1 50882.2 Chevannes – Appoigny : Mr Favereaux Guy-Emmanuel
- D2 gr B 50193.2 Héry – Champs Sur Yonne : Mr Ménard José
- D2 gr B 50196.2 Champlost – Vergigny : Mme Vié Florence

12. Tournois ou match amical

La commission enregistre les déclarations de tournois ou matchs amicaux ci-dessous. Elle rappelle aux clubs leurs responsabilités par rapport à l'assurance et à la participation des joueurs.

- Cerisiers : le 15 juin 2019 – tournoi vétérans
- Malay Le Grand : le 22 juin 2019 – tournoi U6/U7
- St Georges : le 15 juin 2019 – tournoi U11
- St Georges : le 30 juin 2019 – tournoi vétérans

La commission a transmis ces tournois à la commission technique pour validation.

Ces tournois ou matchs amicaux ne devront pas compromettre le bon déroulement des compétitions officielles qui sont prioritaires.

- Joigny : le 27 mai 2019 - match amical

13. Prochaines réunions

Mercredi 5 juin 2019

MM Trinquesse – Barrault – Batréau - Rollin

Mercredi 12 juin 2019

MM Trinquesse – Barrault – Rollin – Schminke

Fin de réunion à 17 h 00.

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors. »

Le Président de Commission

Jean-Louis Trinquesse

Le secrétaire de séance

Pascal Rollin